



La Primevère du Piémont, une plante des rochers et des éboulis, protégée au niveau national, faisant l'objet de demandes régulières de données sur le PIFH pour une prise en compte optimale dans les aménagements, notamment en domaines skiables.

© Véronique Bonnet

BILLET

## Une équation gagnante

Le partage des données floristiques : une remise en cause difficile et pénalisante pour les producteurs de données ? Le CBNA fait le bilan : les efforts sont payants.

L'accélération du partage de la connaissance environnementale a soulevé dans nos réseaux des inquiétudes de trois ordres :

- Est-ce que le partage généralisé de l'information ne va pas nuire à sa qualité par une perte de la maîtrise des flux (doublons, pertes de données, mélange de données fiables et peu fiables, vérifiées par un spécialiste et non vérifiées, référentiels non unifiés) ?
- Est-ce que la diffusion de l'information ne va pas être contre-productive, en facilitant un accès bien ou mal intentionné à des espèces fragiles et menacées ?
- Le producteur de données ne va-t-il pas être dépossédé de son outil de travail et au final de son revenu ?

Le CBNA apporte progressivement des réponses à ces trois questions depuis qu'il cogère les déclinaisons régionales flore Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur<sup>(1)</sup> du Système d'information nature et paysage (SINP).

### DES FLUX DE DONNÉES DE MIEUX EN MIEUX MAÎTRISÉS

Concernant la maîtrise des flux, au niveau régional, nos craintes se sont levées car la mise en place a été large-

ment basée sur les protocoles des systèmes d'information existants des CBN. Même s'il subsiste des difficultés pour le partage des données entre les niveaux national et régional, les réflexions de ces derniers mois ont été très fructueuses et ont permis d'identifier des solutions techniques (détaillées dans le protocole national du SINP) qui favorisent le partage des données sans nuire à leur qualité.

### DES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES POUR PARTAGER L'INFORMATION

Concernant la sensibilité des données, dans le cadre du protocole national du SINP, il est possible de définir des « données sensibles » auxquelles l'accès est restreint (cf. p. 33). Reste donc la question de la fragilité des producteurs de données, d'un point de vue notamment économique. À de rares exceptions près, le modèle économique des producteurs de données ne repose pas sur la possession exclusive de ces données.

En effet, l'acquisition de données est principalement financée par les subventions attribuées aux projets et aux structures pour leur fonctionnement ». L'utilisation massive des outils régionaux montre au contraire que les

acteurs tant publics que privés plébiscitent cette nouvelle organisation et font part régulièrement de nouvelles attentes ou de propositions d'amélioration des outils. Les résultats positifs justifient pleinement les efforts et adaptations nécessaires. Quand les bases de données sont enrichies, les partenariats renforcés, cela profite à la biodiversité : amélioration de la prise en compte de la flore dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme, plus grande efficacité de la gouvernance régionale.

Le bilan sur la flore en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur est donc largement positif, et les producteurs de données sont les premiers à en bénéficier. • **Bertrand Liénard**, directeur du CBN Alpin et **Ornella Kristo**, animatrice du PIFH au CBN alpin

(1) Le Pôle d'information flore habitats (PIFH) est porté par la Région et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et géré par les Conservatoires botaniques nationaux du Massif central et alpin [www.pifh.fr](http://www.pifh.fr).



Sur le financement des associations naturalistes, lire aussi dans ce numéro, l'Entretien page 13.